

Le Président directeur général

Décision n°2024/ 103 /PDG Portant délégation de signature

Le président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Angèle LIME	Directrice régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôlés. - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait
Cyril GAUDOT	Directeur régional adjoint, chef du service soutiens directs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> * signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides pour les aides autres qu'agricoles * Liquider et ordonnancer les aides
Solène AUBERT	Cheffe du service général	<p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint et de la cheffe du service général et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait
Stéphanie MALOU	Gestionnaire Budgetaire et logistique	<ul style="list-style-type: none"> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait
Séverine SORGATO	Gestionnaire Budgetaire et logistique	

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Julien SAUVAYRE	Chef du service régional de gestion des aides	<i>Dans son domaine de compétence :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides * Liquider et ordonnancer les aides
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service de gestion des aides	- Au titre des crédits d'intervention, dans leur domaine de compétence : * signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides * Liquider et ordonnancer les aides * Certifier le service fait
Frédéric ROUSSEAU	Chef de service adjoint du service de gestion des aides	
Cyril GAUDOT	Directeur régional adjoint, chef du service soutiens directs agricoles	<i>Dans leur domaine de compétence :</i> - Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement * Certifier le service fait - Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides
Bertrand HEBRARD	Chef du service agriculture et développement rural	
Sandrine JALABER-FERREY	Cheffe de service adjointe agriculture et développement rural	- Au titre des crédits d'intervention : * Liquider et ordonnancer les aides * Certifier le service fait
Cyril ROSSIGNOL	Chef de service adjoint soutiens directs agricoles	
Nadine GONSOT	Cheffe de secteur gestion des aides	- <i>En cas d'empêchement du chef de service régional de gestion des aides et de ses adjoints, et dans leur domaine de compétences,</i> Au titre des crédits d'intervention, : * Signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides * Liquider et ordonnancer les aides
Valérie GROS	Cheffe de secteur gestion des aides	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Angèle LIME	Directrice régionale	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Cyril GAUDOT	Directeur régional adjoint, chef du service soutiens directs agricoles	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission
Solène AUBERT	Cheffe du Service Général	<i>Dans son domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire <i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétence :</i> - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire <i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, et du Directeur régional adjoint :</i> - Signer les ordres de mission
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier	<i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint et de la cheffe de service général et dans son domaine de compétence :</i> - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire <i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint et de la cheffe de service général :</i> - Signer les ordres de mission

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Julien SAUVAYRE	Chef du service régional gestion des aides	<p><i>Dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire <p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint et dans son domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service gestion des aides	<p><i>En cas d'empêchement de leur chef de service et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Frédéric ROUSSEAU	Chef de service adjoint du service gestion des aides	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint, du chef de service et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Valérie GROS	Cheffe de secteur gestion des aides	<p><i>En cas d'empêchement de leur chef de service et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Nadine GONSOT	Cheffe de secteur gestion des aides	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint, du chef de service et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Cyril GAUDOT	Directeur régional adjoint, chef du service soutiens directs agricoles	<p><i>Dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Bertrand HEBRARD	Chef du service agriculture et développement rural	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Sandrine JALABER-FERREY	Cheffe de service adjointe agriculture et développement rural	<p><i>En cas d'empêchement de leur chef de service et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Cyril ROSSIGNOL	Chef de service adjoint soutiens directs agricoles	<p><i>En cas d'empêchement de la Directrice régionale, du Directeur régional adjoint, du chef de service et dans leur domaine de compétence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 15 novembre 2024.

Fait à Limoges,
Le 15 novembre 2024

Le Président Directeur Général par Intérim,



Armand SANSÉAU

M. Le président-directeur général par intérim (original)

Copies :

Mme Angèle LIME
M. Cyril GAUDOT
Mme Solène AUBERT
M. Yannick VEYSSEYRE
Mme Stéphanie MALOU
Mme Séverine SORGATO
M. Julien SAUVAYRE
M. Martial PIQUARD
M. Frédéric ROUSSEAU
M. Bertrand HEBRARD
Mme Sandrine JALABER-FERREY
M. Cyril ROSSIGNOL
Mme Valérie GROS
Mme Nadine GONSOT

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL